

**INDEX EGALITE FEMMES HOMMES : PUBLICATION DE LA NOTE
OBTENUE PAR LES ENTREPRISES COMPTANT AU MOINS 50
SALARIES EN FRANCE POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31
DECEMBRE 2023**

INDICATEUR N°1 40 PTS	Écart de rémunération	<i>Non Calculable *</i>
INDICATEUR N°2 35 PTS	Écart de répartition des augmentations individuelles	35
INDICATEUR N°3 15 PTS	% de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	0
INDICATEUR N°4 10 PTS	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ay perçu les plus hautes rémunérations	0
	TOTAL POINTS / 100	Non Calculable

** Par catégorie socioprofessionnelle et tranche d'âge retenue pour le calcul, les effectifs représentent moins de 40 % des effectifs totaux rendant impossible le calcul*